



Enquête A Monaco, le prince Albert face au roi de l'immobilier

enquête

Rien ne va plus entre le prince Albert et le « roi de Monaco »

JUSTICE // Frustré d'avoir été privé de certains marchés, Patrice Pastor, magnat local de l'immobilier, s'oppose ouvertement aux projets du prince, menant une bataille féroce dans les prétoires.

Vincent-Xavier Morvan
 @vincentxaviermo
 — Correspondant à Nice

Le jour se lève à peine sur le Rocher qu'au loin, le ciel s'assombrit déjà sur le cap Ferrat, annonçant la pluie à venir. Pas de quoi troubler la concentration du carabinier qui fait les cent pas devant le palais princier, fusil à l'épaule. Il est bientôt 9 heures, ce 24 février, et dans quelques minutes, tout près de là, une audience très attendue va commencer au Tribunal suprême de Monaco. Cette cour constitutionnelle, première du genre en Europe (sa création remonte à 1911), permet à toute personne d'attaquer une décision de l'Etat ou une loi. Aujourd'hui, le requérant est la SCI Esperanza, dont le détenteur est un certain Patrice Pastor. « Le roi de Monaco », comme d'aucuns le surnomment, dispose d'une fortune estimée à 20 milliards d'euros. À 49 ans, il règne en maître sur le secteur de la construction, avec 85 % des parts de marché, devant les Italiens Marzocco et Caroli.

Ici, la pierre vaut de l'or. Selon les chiffres officiels, 88 appartements neufs ont été vendus l'an dernier dans la principauté pour un montant record de 1,2 milliard d'euros. Pastor pilote notamment le projet Mareterra qui permettra de gagner 6 hectares sur la mer. Mais voilà : Caroli s'est vu attribuer en 2014 le marché du Centre de l'homme et de la mer, un musée destiné à accueillir les collections de l'archéologue sous-marin Franck Goddio. Accompagné de commer-

ces, bureaux et logements, cet ensemble doit prendre place au bout du port de Monaco, sur l'esplanade des Pêcheurs. Le geste architectural imaginé par la star Rudy Ricciotti donne fière allure au bâtiment.

Le prince tient à ce projet qui serait le pendant du musée océanographique de son trisaïeul Albert I^{er}, inauguré en 1910. Pour mener à bien cette réalisation, une loi de désaffectation du domaine public a été votée par le Conseil national, le parlement local.

Absence de mise en concurrence

Ce 24 février, Patrice Pastor vient justement contester devant la juridiction cette loi de désaffectation. Après la lecture du rapport par le vice-président du tribunal, l'avocat Richard Malka s'avance à la barre. Le défenseur de « Charlie Hebdo », sous protection policière, est arrivé à l'audience avec une demi-douzaine de gardes du corps embarqués dans trois berlines. Depuis quelques mois, il s'est mis au service de Patrice Pastor, qui n'aurait pas choisi d'autre avocat s'il avait voulu se placer dans le camp du bien.

« Après trente ans de barreau, c'est la première fois que je plaide à Monaco », commence humblement Richard Malka, promettant, dans cette procédure écrite, de ne pas dépasser quatre minutes de plaidoirie « montre en main ». Pas le temps de se perdre en digression. « Ne faites pas de l'esplanade des Pêcheurs l'esplanade du péché », implore-t-il à l'adresse des juges qui lui font face, cinq hommes alignés devant un mur où trône un grand crucifix. « Si l'on prend un

peu de recul sur cette affaire, invite-t-il ensuite, alors nous constaterons avec bonne foi que tous les éléments sont en place pour une polémique qui n'aura pas de fin », dénonçant l'absence de mise en concurrence lors de la passation du marché. Au passage, il rend un hommage appuyé à Serge Telle, l'ancien ministre d'Etat (le chef de gouvernement à Monaco), qui s'était opposé, comme son prédécesseur Michel Roger, au contrat passé avec Caroli. Ce désistement de l'Etat monégasque avait valu à la principauté une condamnation, par ce même tribunal, à dédommager Caroli à hauteur de 136 millions d'euros, soit 155 millions d'euros avec les intérêts.

La reprise du projet par le successeur de Serge Telle, Pierre Dartout, a effacé l'ardoise. « Le refus d'un ministre d'Etat, ce n'est pas rien, venant de quelqu'un dont personne ne remettrait en cause l'intégrité », lance M^e Malka. Serge Telle, suspecté d'avoir pris parti pour Patrice Pastor, a été remercié par le prince en 2020. Cet ancien ambassadeur de France à Monaco assure avoir démissionné. Il « s'épanouit » aujourd'hui dans les affaires à Londres, selon la revue Intelligence Online. Patrice Pastor lui-même y a des activités importantes.

Place à M^e François-Henri Briard. Cette figure du barreau, défenseur du groupe Caroli, ne se perd pas en circonvolutions. « Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit », entame-t-il de sa voix de baryton basse. Selon lui, « ce bruit est réalisé grâce à deux instruments : l'utilisation en justice de



documents d'origine illicite provenant d'un cambriolage informatique de grande envergure, et l'instrumentalisation des principes constitutionnels ». « Croyez-vous vraiment que la SCI Esperanza défende ici l'intérêt public ? » feint-il de s'interroger, avant de répondre lui-même : « Patrice Pastor se bat pour défendre ses intérêts, suivant un principe simple : le littoral monégasque lui appartient. Tout ce qui est envisagé en violation de ce principe doit être poursuivi par tous les moyens ». Fin des débats, la cour met son jugement en délibéré au 10 mars.

« Les dossiers du Rocher »

Ce « cambriolage informatique de grande envergure » a un nom : « les dossiers du Rocher ». A l'automne 2021, à la suite du piratage des boîtes e-mail de plusieurs proches du prince, un mystérieux site web, relayé par de faux comptes sur les réseaux sociaux, diffuse leurs correspondances, mettant en cause leur probité et les accusant de collusion. Quatre hommes sont visés : Laurent Anselmi, chef de cabinet du prince, Thierry Lacoste, son avocat, Claude Palmero, administrateur des biens de la couronne, et Didier Linotte, le président de ce même Tribunal suprême. Contre ce dernier, Patrice Pastor, utilisant les révélations des « dossiers du Rocher », a déposé, sans succès, une demande de récusation dans l'affaire de l'esplanade des Pêcheurs. Il est reproché à Didier Linotte un déplacement à la Cour suprême des États-Unis en 2015 à l'invitation de l'avocat des Caroli, M^e Briard. La boîte e-mail de ce dernier a elle aussi été piratée.

À la suite de cette opération de déstabilisation qui fait irrésistiblement penser aux méthodes d'officines étrangères, plusieurs plaintes sont déposées à Paris par les victimes. L'affaire est à l'instruction. Deux personnes ont été mises en examen, apparemment des seconds couteaux.

Accident inexplicable

Qui est à l'origine des « dossiers du Rocher » ? Dans l'entourage du prince, les regards se sont vite tournés vers Patrice Pastor. Ce dernier nie farouchement. Selon son avocat Richard Malka, deux plaintes ont été déposées le 17 juin dernier, l'une pour diffamation contre le magazine « Point de Vue », l'autre pour injure publique contre l'attaché de presse du palais.

« Leur objet est de répliquer à des propos

qui agaçaient profondément mon client et qui lui imputaient d'être responsable de la diffusion des fameux "dossiers du Rocher", qui mettraient en exergue des faits de corruption grave concernant certaines personnalités de Monaco », confie Richard Malka, dénonçant « un écran de fumée » : « Pour ne pas répondre à la divulgation de ces documents, les personnes mises en cause ont imaginé, assez intelligemment, de mettre en cause M. Pastor, ce qui leur permettait de dériver l'intérêt journalistique. M. Pastor n'avait pas du tout envie d'être le bouc émissaire de cette histoire. »

Ne niant pas les relations nouées entre eux, tout en se défendant du moindre mélange des genres, les quatre cibles principales des « dossiers du Rocher » reconnaissent la véracité des e-mails publiés. Mais, selon eux, ils ne disent rien, ou en tout cas pas du tout ce qu'on veut leur faire dire. À l'origine, ce groupe était constitué de six personnes. C'est le prédécesseur de Serge Telle, Michel Roger, ministre d'Etat jusqu'à un accident vasculaire cérébral qui l'a laissé paraplégique en 2015, qui avait formé cet aréopage pour prendre conseil. Le sixième homme, c'est Jean-François Renucci. Vice-président de la cour de révision monégasque, il s'est tué dans un accident de la route le 19 octobre 2021, au moment de la publication des « dossiers du Rocher ». Sa voiture, pour une raison inexplicable, a percuté une falaise à la sortie du village d'Eze, un nid d'aigle situé entre Nice et Monaco. Pour ses proches, d'une façon ou d'une autre, son décès tragique est lié au scandale. Ce magistrat réputé l'aurait très mal vécu.

Tentative de coup d'Etat larvé

Interrogés par les enquêteurs sur l'origine supposée du piratage, certains plaignants ont avancé un faisceau d'indices. Le commanditaire du piratage s'intéresserait plus particulièrement à l'immobilier puisque la plupart des échanges publiés ont trait à cette thématique, alors que les six hommes échangeaient sur de nombreux sujets ; il a également des moyens financiers considérables, une telle opération de déstabilisation nécessitant plusieurs millions d'euros ; enfin, il s'est décidé à agir juste après la nomination, à l'été 2021, d'un nouveau ministre de l'Équipement favorable au prince, premier signe d'une reprise en mains par un monarque qui, en décembre suivant, a modifié l'intégralité de son cabinet.

En attendant que la justice se prononce sur ce que certains considèrent comme une tentative de coup d'Etat larvé, la bataille redouble devant les tribunaux monégasques, mais aussi français. Le 21 février, le tribunal de Nice examinait ainsi l'assignation de la SCI Riviera contre un surenchérisseur cherchant à faire capoter la vente de terrains à Beausoleil. Au terme d'un long imbroglio judiciaire, l'Etat monégasque est parvenu à acquérir, contre 50 millions d'euros, des parcelles idéalement situées à la sortie de Monaco pour y mener une opération immobilière. À la manœuvre, Claude Palmero, l'homme de confiance du Prince, qui a cédé à l'État les parts de cette SCI montée pour l'occasion. Cet ancien expert-comptable reçoit le visiteur dans ses bureaux nichés dans une aile du palais princier. Dans le cadre d'une vente à l'amiable, les créanciers ont quarante jours pour s'y opposer. Or, apparemment, la surenchère en question est intervenue le 41^e jour et, qui plus est, de la part d'un créancier non inscrit.

« Cetype de procédure, c'est du même ordre que les "dossiers du Rocher", l'idée est de tout pourrir. Nous avons déjà huit plaintes au pénal contre nous », se désole Jean-Marie Tomasi, l'avocat de la SCI Riviera, en s'interrogeant sur l'origine des fonds permettant à ses adversaires de mener toutes ces démarches. Faut-il voir là encore la main de Patrice Pastor ? Rien ne le prouve. Lors de l'audience, M^e Dominique Anastasi, s'opposant à la vente, a qualifié Monaco de « régime de bananes ». Un peu interloqués, les juges niçois ont renvoyé les parties au 3 mai pour le délibéré.

A ce dossier dit « de la crémaillère » s'ajoute encore celui de l'opération immobilière Grand Ida, un nouveau quartier en gestation à Monaco. Pastor en est chargé, mais des propriétaires disant avoir vu leur immeuble démoli sans leur accord ont attaqué le permis de construire délivré par l'Etat. Le groupe Pastor a tenté sans succès de récuser le président du Tribunal suprême, Didier Linotte. Mais à Monaco, entre le prince et le « roi », les jeux ne sont pas faits. ■

« L'idée est de tout pourrir. Nous avons déjà huit plaintes au pénal contre nous. »

JEAN-MARIE TOMASI
Avocat de la SCI Riviera

« Tous les éléments sont en place pour une polémique qui n'aura pas de fin. »

RICHARD MALKA
Avocat de Patrice Pastor



Le projet Mareterra, piloté par Pastor, permettra de gagner 6 hectares sur la mer. Photo.Valery Hache / AFP